



Canadian Alliance of Regulatory Bodies of Traditional Chinese Medicine
Practitioners and Acupuncturists

Alliance canadienne des organismes de réglementation des praticiens de la médecine
traditionnelle chinoise et des acupuncteurs

August 8, 2023

L'honorable Mark Holland
Ministre de la Santé
Santé Canada
Localisateur d'adresses 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
hcminister.ministresc@hc-sc.gc.ca

Monsieur le Ministre Holland,

Re: Proposition de frais pour les produits de santé naturels

Je vous remercie de me donner l'occasion de soumettre des commentaires sur la proposition de frais pour les produits de santé naturels (« PSN ») dans le cadre de la période de consultation actuelle prolongée jusqu'au 10 août 2023.

L'Alliance canadienne des organismes de réglementation des praticiens de la médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs (« ACOR ») est le forum national et la voix des organismes de réglementation provinciaux qui sont établis par leurs lois provinciales respectives. Les membres fondateurs comprennent les organismes de réglementation des [praticiens de la médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs \(« MTC/A »\)](#) de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador.

À la lumière de notre examen des changements proposés, nous aimerions porter à votre attention plusieurs conséquences pour le public si le barème de frais tel que présenté est adopté.

Abordabilité

Nous notons dans [la lettre de mandat de la ministre de la Santé](#), datée du 16 décembre 2021, que le gouvernement fédéral continue d'être préoccupé par « le rétablissement d'une classe moyenne forte » à la suite des répercussions de la pandémie de COVID-19 à l'échelle du système. Les pressions inflationnistes continuent d'avoir une incidence sur les Canadiens et sur leur capacité d'accéder aux mesures de soutien nécessaires en matière de santé et de bien-être.

L'augmentation des frais de réglementation des PSN proposée, même avec une stratégie d'atténuation pour les propriétaires de petites entreprises, entraînera nécessairement des coûts plus élevés pour les patients d'accéder aux produits dont ils ont besoin pour maintenir une bonne santé. Cela peut, à son tour, inciter les consommateurs à rechercher des produits non conformes et non réglementés de l'extérieur du Canada, et ce, sans consulter les fournisseurs de soins de santé qui sont informés des utilisations, des avantages et des risques des PSN. Cela augmentera la probabilité de résultats négatifs pour les consommateurs, diminuera les solutions viables pour les soins et augmentera la pression sur le système de soins de santé public.

/2

Accès des patients aux soins

La lettre de mandat de la ministre de la Santé donne également un engagement à « continuer de s'attaquer aux profondes iniquités et disparités systémiques qui demeurent présentes dans le tissu de base de notre société, y compris nos institutions de base. À cet effet, il est essentiel que les Canadiens de toutes les régions du pays se voient reflétés dans les priorités et le travail de notre gouvernement.

Bien que le CARB appuie la réglementation des PSN de la manière que le Comité permanent de la santé a recommandée dans son rapport intitulé [Les produits de santé naturels : une nouvelle vision](#), afin d'assurer la sécurité des patients et des consommateurs, l'augmentation des frais réglementaires pour les PSN, tel que proposé, pourrait avoir pour conséquence involontaire de limiter l'accès ou d'éliminer du marché canadien de nombreux PSN; en particulier les PSN hautement spécialisés et historiquement établis utilisés dans le traitement des patients atteints de MTC/A.

Par conséquent, les praticiens de la MTC/A, qui étaient considérés comme des fournisseurs de services essentiels dans toutes les provinces pendant la pandémie de COVID-19, peuvent ne plus avoir accès à certaines options de traitement pour leurs patients, ce qui, à son tour, limitera le droit d'un patient de choisir et d'accéder aux soins. Cela est particulièrement préoccupant dans la mesure où les changements apportés aux droits réglementaires des PSN toucheront de façon démesurée certaines populations culturelles qui dépendent davantage des médecines traditionnelles. Dans le contexte de la MTC/A, la population asiatique du Canada, qui, selon [Statistique Canada](#), représente environ 17 % de la population et pourrait représenter de 55,7 % à 57,9 % de tous les immigrants entrant au pays d'ici 2036, sera fortement touchée par le manque d'abordabilité et le manque d'accès aux traitements de MTC.

Renforcer le système de soins de santé

Enfin, la lettre de mandat de la ministre de la Santé souligne l'importance de renforcer « notre système universel de soins de santé publique et nos soutiens en santé publique » ainsi que de faire progresser « une stratégie intégrée, complète et centrée sur le patient ».

L'augmentation des frais réglementaires pour les PSN, telle que proposée, pourrait plutôt imposer un fardeau plus lourd à notre système de soins de santé actuel. Les professionnels de la santé intégratifs, comme les praticiens de la MTC/A, jouent un rôle clé dans la prestation de services essentiels en allégeant les pressions sur le système de soins de santé. Ils offrent un soutien en matière de soins préventifs et chroniques aux [millions de Canadiens](#) qui ont accès à des soins de santé alternatifs ou complémentaires chaque année. Cela empêche ces patients d'être présents dans les cabinets des médecins, les cliniques de la douleur et les établissements de soins d'urgence. Il réduit également l'utilisation de produits pharmaceutiques, ce qui réduit davantage le risque et les coûts pour les patients pour le système de soins de santé public.

Les répercussions de l'augmentation des frais réglementaires de PSN sur l'abordabilité des produits et l'accès d'un patient aux soins, comme il est indiqué ci-dessus, peuvent faire en sorte que moins de patients aient accès à ce type de soins et à une augmentation du nombre de patients ayant des problèmes de santé urgents ou avancés qui entrent dans un système de soins public déjà surchargé.

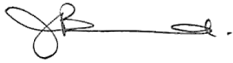
Consultation supplémentaire

En terminant, nous encourageons Santé Canada à mener une consultation plus large sur la proposition d'augmentation des frais avant de mettre en œuvre tout changement, y compris avec les organismes de réglementation chargés de superviser les professions de la santé qui administrent les traitements des PSN.

Santé Canada a mené des consultations préalables sur le cadre de réglementation des PSN, ce qui a donné lieu à la réglementation actuelle qui différencie adéquatement les PSN des produits pharmaceutiques. Dans le même ordre d'idées, nous encourageons Santé Canada à réévaluer le barème de frais proposé dans le contexte des répercussions potentielles sur le public mentionnées ci-dessus et en portant attention aux différences entre les industries pharmaceutique et l'industrie des PSN qui nécessitent une approche diversifiée de la réglementation de leurs produits. L'adoption d'une structure tarifaire semblable à celle des médicaments pour usage humain et des instruments médicaux, comme il a été mentionné dans [la présente consultation](#), pourrait ne pas tenir compte de ces différences fondamentales.

Le CARB serait heureux de participer à une telle consultation et accueillerait favorablement une discussion plus approfondie sur les questions présentées dans cette lettre. Encore une fois, nous sommes heureux d'avoir l'occasion de soumettre nos commentaires et nous sommes impatients d'avoir de vos nouvelles.

Cordialement,



Jennifer Bertrand
Directrice Générale
825-901-0618
jennifer@carb-tcmpa.org